

Extrait du communiqué du SPF Santé publique

Le SPF Santé publique lance une [campagne patients seniors](#).

Le but de cette campagne est d'informer les personnes âgées sur la possibilité de désigner une personne de confiance et/ou un représentant, comme le prévoit la loi relative aux droits du patient. Peu de patients seniors sont au courant cette possibilité. Les patients qui ont franchi cette étape se sentent pourtant plus à l'aise. Ils ont l'assurance que quelqu'un de leur choix peut les soutenir dans leurs contacts avec les soignants ou les représenter lorsqu'ils ne seront plus en mesure d'exercer leurs droits eux-mêmes.

Personne de confiance – représentant

La personne de confiance assiste et soutient un patient qui est encore capable de prendre des décisions concernant ses soins médicaux, par exemple en accompagnant celui-ci lors d'une consultation médicale. L'avantage pour le patient est qu'il bénéficie d'un soutien pouvant l'aider à dialoguer avec le soignant.

Le représentant du patient intervient auprès d'un patient qui n'a plus la capacité (temporaire ou définitive) de prendre des décisions (p. ex. s'il est dans le coma, ou présente certaines formes de démence). Dans cette situation, le représentant du patient prend les décisions en matière de santé. Grâce à la désignation d'un représentant (mandataire), le patient est assuré que la personne « de son choix » exercera ses droits de patient au moment où il ne sera plus capable de le faire lui-même.

(...)

Le matériel de campagne comprend des affiches, une brochure et une carte "représentant désigné" que le patient peut compléter comme aide-mémoire.

Toutes les informations sur le rôle de la personne de confiance et celui du représentant du patient sont disponibles sur : www.patientright.be.

LUSS asbl

Avenue S. Vrithoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège

Rue de la Station, 48
4032 Chênée

✉ luss.liège@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30

Avec le soutien de

